

*Proposition présentée par les députés :
MM. Gilbert Catelain, Eric Bertinat, Philippe
Guénat, Olivier Wasmer et Yves Nidegger*

Date de dépôt: 12 janvier 2009

Proposition de résolution

proposant d'interdire la manifestation anti-WEF du 31 janvier 2009

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le World Economic Forum (WEF) est le lieu stratégique par excellence qui permet aux décideurs de la planète d'échanger et de proposer des solutions aux problèmes mondiaux;
- que l'édition 2009 regroupera un nombre inégalé de participants, notamment en raison des conséquences de la crise financière;
- que ce forum doit se tenir dans les meilleures conditions possibles de sécurité;
- que la sécurité du WEF repose sur un concept national qui intègre tous les acteurs de ce domaine en Suisse;
- que la position ferme du canton des Grisons et du canton de Berne a incité les organisateurs à organiser une manifestation le 31 janvier 2009 à Genève;
- que cette manifestation est l'occasion attendue par le Black-Block de faire parler la poudre, d'autant plus qu'il en a été privé en 2008 grâce à l'action claire et énergique des autorités bernoises;
- qu'il serait dès lors inconvenant, qu'un canton, quel qu'il soit, autorise une manifestation potentiellement violente;
- que la Police genevoise ne pourra pas compter sur les renforts de polices étrangères ou de contingents confédérés au cas où la manifestation devait dégénérer;

- que l'expérience des années précédentes a clairement démontré que ces manifestations dirigées contre les symboles du capitalisme ont toujours engendré des troubles graves à l'ordre public;
- que la manifestation annoncée pour le 31 janvier prochain, si elle a lieu, troublera gravement l'ordre public;
- que les genevois n'ont pas conservé un bon souvenir des manifestations pacifistes du G8;
- que la police genevoise n'est toujours pas complètement équipée du réseau radio Polycom, de sorte que la conduite de l'engagement pourrait souffrir des mêmes lacunes qu'en 2003;
- que la loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10) à son art. 5 prévoit que le Département doit « évaluer l'ensemble des intérêts touchés, et notamment le danger que la manifestation sollicitée pourrait faire courir à l'ordre public » avant de délivrer une autorisation;

invite le Conseil d'Etat

à ne pas délivrer d'autorisation à toute demande de manifestation contre le World Economic Forum, respectivement à l'annuler.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les événements du 1^{er} juin 2003 ont traumatisé la population genevoise et la classe politique.

Le climat politique a été affecté par cette crise pendant de longs mois. La Cheffe de Département en charge de la police en a payé le prix fort. Elle n'a pas été réélue.

La manifestation annoncée pour le 31 janvier prochain risque de faire courir des risques importants à l'ordre public.

L'ordre public et la sécurité de nos concitoyens commandent que cette manifestation ne soit pas autorisée.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette résolution.